

(la « société »)

(la «
procuration

le 21 décembre 2021 à 10h00 (heure de Montréal)

(l'« assemblée »)

LA PROCURATION : le 17 décembre 2021 à 10h00 (heure de Montréal)

Date (MM/JJ/AAAA)

Lignes directrices et conditions relatives au vote par procuration

1. LA PRÉSENTE PROCURATION EST SOLLICITÉE PAR LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ.
2. IL Y A LIEU DE LIRE LA PRÉSENTE PROCURATION CONJOINTEMENT AVEC LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE AVANT DE VOTER.
3. Si vous désignez les représentants de la direction pour qu'ils exercent les droits de vote afférents à vos titres, ceux-ci voteront conformément à vos instructions ou, en l'absence d'instructions, conformément aux recommandations de vote de la direction surlignées pour chacune des résolutions présentées au verso. Si vous désignez une autre personne pour qu'elle exerce les droits de vote afférents à vos titres, celle-ci votera également conformément à vos instructions ou, en l'absence d'instructions, à son gré.
4. La présente procuration confère à la personne désignée le pouvoir de voter à son gré relativement aux modifications ou aux changements touchant les questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée qui l'accompagne et aux questions dûment présentées à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.
5. Chaque porteur de titres a le droit de désigner une personne autre que les représentants de la direction indiqués aux présentes pour le représenter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Il peut exercer ce droit en inscrivant dans l'espace prévu à cette fin le nom de la personne désignée, laquelle n'est pas tenue d'être un porteur de titres de la société.
6. Le présent formulaire de procuration n'est valable que s'il est signé. Prière de le dater, faute de quoi la procuration sera réputée porter la date à laquelle elle a été postée aux porteurs de titres de la société.
7. La présente procuration n'est valide que si elle est présentée selon l'une des **méthodes de vote** et reçue par Compagnie Trust TSX avant **l'échéance pour la présentation des procurations** indiquée au verso ou, dans le cas d'un ajournement ou d'un report de l'assemblée, au moins 48 heures (exception faite du samedi, du dimanche et des jours fériés) avant l'heure de l'assemblée ajournée ou reportée. Le président de l'assemblée pourra à son gré accepter ou rejeter les procurations présentées en retard, et il n'est ce faisant nullement tenu d'accepter ou de rejeter en particulier certaines procurations.
8. Si le porteur de titres est une société, la procuration doit être signée par un dirigeant ou un avocat dûment autorisé de celle-ci; le porteur de titres pourrait devoir fournir des documents attestant la capacité du signataire à signer la procuration.
9. Les lignes directrices de l'établissement adéquat des procurations peuvent être consultées à www.stac.ca. Prière de se reporter à la section Protocole concernant les procurations (Proxy Protocole)

Investisseurs InSite

Compagnie Trust TSX offre gratuitement à tous les détenteurs de titres la possibilité d'accéder en tout temps de façon commode et sécuritaire à l'ensemble des données relatives à leur compte, notamment le sommaire des avoirs et l'historique des transactions, et propose des liens vers des formulaires utiles et des listes de questions fréquentes.

Pour vous inscrire, visitez le www.tsxtrust.com/investorinsite

Cliquez sur « Inscrivez-vous », puis remplissez le formulaire d'inscription. Si vous avez des questions, veuillez nous appeler sans frais au 1 866 600-5869.

Demande d'états financiers

Conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières, les détenteurs de titres peuvent choisir de recevoir les états financiers annuels, les états financiers intermédiaires et les rapports de gestion.

Au lieu de recevoir les états financiers par la poste, vous pouvez choisir de consulter ces documents sur le site Web SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Je suis un détenteur de titres de la société et, à ce titre, je fais la demande suivante :

- ☐ États financiers et rapport de gestion annuels
(Cochez cette case pour NE PAS recevoir les états financiers annuels et le rapport de gestion s'y rattachant.)
- ☐ États financiers et rapport de gestion intermédiaires
(Cochez cette case pour recevoir les états financiers intermédiaires et les rapports de gestion s'y rattachant.)

Si vous exercez votre droit de vote en ligne et que vous souhaitez recevoir les états financiers, veuillez remplir le formulaire de demande d'états financiers en ligne après vos instructions de vote.

Si l'échéance est passée, veuillez envoyer ce côté du formulaire par télécopieur au 416 595-9593.

Ressources Sirius Inc
2021